PARI QUARTÃ‰

Â CHAPITRE 11
Â PARI QUARTÃ‰
Article 76
Â Â Â Â Â Â Â Â Â Pour certaines Ã©preuves dÃ©signÃ©es sur le programme officiel, des paris dÃ©nommÃ©s " QuartÃ© " peu
organisÃ©s.
Â Â Â Â Â Â Â Â Â Un pari " QuartÃ© " consiste Ã dÃ©signer quatre chevaux d'une mÃªme course et Ã prÃ©ciser leur ordre d
Ã l'arrivÃ©e.
Â Â Â Â Â Â Â Â Â Une combinaison de quatre chevaux s'entend comme l'ensemble des vingt-quatre permutations possibles de
quatre chevaux. Dans une arrivÃ©e normale, l'une de ces permutations correspond Ã l'ordre exact d'arrivÃ©e et les
vingt-trois autres permutations Ã l'ordre inexact d'arrivÃ©e.
Â Â Â Â Â Â Â Â Â Un pari " QuartÃ© " est payable si les quatre chevaux choisis occupent les quatre premiÃ¨res places de l'Ã©
Il donne lieu Ã un rapport dit " dans l'ordre exact " si l'ordre stipulÃ© par le parieur est conforme Ã l'ordre exact d'arrivÃ©e
de l'Ã©preuve. Il est payable Ã un rapport dit " dans l'ordre inexact " ou " de base " lorsque l'ordre d'arrivÃ©e stipulÃ© par le
parieur est diffÃ©rent de l'ordre d'arrivÃ©e de l'Ã©preuve.
Â Â Â Â Â Â Â Â Â Chaque cheval participant Ã la course est traitÃ© sÃ©parÃ©ment dans la dÃ©termination des combinaisons
Article 77. Limitation des enjeux.
Â Â Â Â Â Â Â Â Â Un mÃªme parieur ne peut engager soit dans un seul, soit dans plusieurs postes d'enregistrement, sur un mÃ
" QuartÃ© " unitaire, y compris ceux englobÃ©s dans une formule " combinÃ©e " ou " champ ", un enjeu total supÃ©rieur Ã
vingt fois l'enjeu minimum fixÃ© pour le pari unitaire. En cas de non-observation de cette disposition, les contrevenants
se verront refuser le rÃ¨glement de leurs paris en application de l'article 8 du prÃ©sent arrÃªtÃ©.
Article 78. "Dead heat".
Â Â Â Â Â Â Â Â Â Dans le cas d'arrivÃ©e " dead heat ", les combinaisons payables sont les suivantes :
Â Â Â Â Â Â Â Â Â a) Dans le cas de " dead heat " de quatre chevaux ou plus classÃ©s Ã la premiÃ¨re place, les combinaisons
payables du pari " QuartÃ© " sont les combinaisons des chevaux classÃ©s premiers pris quatre Ã quatre. Pour chaque
combinaison il y a un rapport unique pour les vingt-quatre ordres de classement possibles des quatre chevaux entrant
dans la mÃªme combinaison.
Â Â Â Â Â Â Â Â Â b) Dans le cas de " dead heat " de trois chevaux classÃ©s Ã la premiÃ¨re place et d'un ou plusieurs chevaux
quatriÃ¨me place, les combinaisons payables du pari " QuartÃ© " sont les combinaisons des trois chevaux classÃ©s Ã la
premiÃ¨re place avec chacun des chevaux classÃ©s quatriÃ¨mes.
Â Â Â Â Â Â Â Â Â Pour chaque combinaison, l'ordre exact comporte les six permutations dans lesquelles les chevaux classÃ©s
premiers ont Ã©tÃ© dÃ©signÃ©s aux trois premiÃ¨res places.
Â Â Â Â Â Â Â Â Â Pour chaque combinaison, l'ordre inexact comporte les dix-huit permutations dans lesquelles l'un quelconque
des chevaux classÃ©s premiers a Ã©tÃ© dÃ©signÃ© Ã la quatriÃ¨me place.
Â Â Â Â Â Â Â Â Â c) Dans le cas de " dead heat " de deux chevaux classÃ©s Ã la premiÃ¨re place et de deux chevaux ou plus
Ã la troisiÃ¨me place, les combinaisons payables du pari " QuartÃ© " sont les combinaisons des deux chevaux classÃ©s Ã la
premiÃ¨re place avec les chevaux classÃ©s Ã la troisiÃ¨me place pris deux Ã deux.
Â Â Â Â Â Â Â Â Â Pour chaque combinaison, l'ordre exact comporte les quatre permutations dans lesquelles les deux chevaux
classÃ©s premiers ont Ã©tÃ© dÃ©signÃ©s aux deux premiÃ¨res places.
Â Â Â Â Â Â Â Â Â Pour chaque combinaison, l'ordre inexact comporte les vingt permutations dans lesquelles l'un quelconque d
chevaux classÃ©s premiers occupe soit la troisiÃ¨me, soit la quatriÃ¨me place.
Â Â Â Â Â Â Â Â Â d) Dans le cas de " dead heat " de deux chevaux classÃ©s Ã la premiÃ¨re place, d'un seul cheval classÃ© t
et de un ou plusieurs chevaux classÃ©s Ã la quatriÃ¨me place, les combinaisons payables du pari " QuartÃ© " sont les
combinaisons des deux chevaux classÃ©s Ã la premiÃ¨re place avec le cheval classÃ© troisiÃ¨me et avec chacun des
chevaux
classÃ©s quatriÃ¨mes.
Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Pour chaque combinaison, l'ordre exact comporte les deux permutations des chevaux classÃ©s premiers,
dÃ©signÃ©s Ã la premiÃ¨re et Ã la deuxiÃ¨me place, avec le cheval classÃ© troisiÃ¨me dÃ©signÃ© Ã la troisiÃ¨me place.
Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Pour chaque combinaison, l'ordre inexact comporte les vingt-deux permutations dans lesquelles l'un
quelconque des chevaux classÃ©s premiers occupe soit la troisiÃ¨me, soit la quatriÃ¨me place, ou dans lesquelles les
chevaux classÃ©s troisiÃ¨me et quatriÃ¨me ont Ã©tÃ© dÃ©signÃ©s dans leur ordre inverse de classement.
Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â e) Dans le cas de " dead heat " de trois chevaux ou plus Ã la deuxiÃ¨me place, les combinaisons payables
" QuartÃ© " sont les combinaisons du cheval classÃ© premier avec chacun des chevaux classÃ©s deuxiÃ¨mes pris trois Ã trois
Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Pour chaque combinaison, l'ordre exact comporte les six permutations dans lesquelles le cheval classÃ© p
a Ã©tÃ© dÃ©signÃ© Ã la premiÃ¨re place.
Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Pour chaque combinaison, l'ordre inexact comporte les dix-huit permutations dans lesquelles le cheval clas
premier est dÃ©signÃ© soit Ã la deuxiÃ¨me, soit Ã la troisiÃ¨me, soit Ã la quatriÃ¨me place.
Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â f) Dans le cas de " dead heat " de deux chevaux classÃ©s deuxiÃ¨mes et d'un ou plusieurs chevaux classÃ
quatriÃ¨mes, les combinaisons payables du pari " QuartÃ© " sont les combinaisons du cheval classÃ© premier avec les deux
chevaux classÃ©s deuxiÃ¨mes et avec chacun des chevaux classÃ©s quatriÃ¨mes.
Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Pour chaque combinaison, l'ordre exact comporte les deux permutations dans lesquelles le cheval classÃ©
premier a Ã©tÃ© dÃ©signÃ© Ã la premiÃ¨re place et le cheval classÃ© quatriÃ¨me dÃ©signÃ© Ã la quatriÃ¨me place.

Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Pour chaque combinaison, l'ordre inexact comporte les vingt-deux permutations dans lesquelles le cheval classÃ© premier a Ã©tÃ© dÃ©signÃ© soit Ã la deuxiÃ¨me, soit Ã la troisiÃ¨me, soit Ã la quatriÃ¨me place, ou encore dans les le cheval classÃ© quatriÃ¨me a Ã©tÃ© dÃ©signÃ© soit Ã la premiÃ¨re, soit Ã la deuxiÃ¨me, soit Ã la troisiÃ¨me place.
Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â g) Dans le cas de " dead heat " de deux chevaux ou plus classÃ©s Ã la troisiÃ¨me place, les combinaison du pari " QuartÃ© " sont les combinaisons du cheval classÃ© premier et du cheval classÃ© deuxiÃ¨me avec les chevaux classÃ©s troisiÃ¨mes pris deux Ã deux.
Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Pour chaque combinaison, l'ordre exact comporte les deux permutations dans lesquelles le cheval classÃ© premier a Ã©tÃ© dÃ©signÃ© Ã la premiÃ¨re place et le cheval classÃ© deuxiÃ¨me a Ã©tÃ© dÃ©signÃ© Ã la deuxiÃ¨me place
Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Pour chaque combinaison, l'ordre inexact comporte les vingt-deux permutations dans lesquelles le cheval classÃ© premier occupe soit la deuxiÃ¨me, soit la troisiÃ¨me, soit la quatriÃ¨me place, ou dans lesquelles le cheval classÃ© deuxiÃ¨me occupe soit la premiÃ¨re, soit la troisiÃ¨me, soit la quatriÃ¨me place.
Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â h) Dans le cas de " dead heat " de deux chevaux ou plus classÃ©s Ã la quatriÃ¨me place, les combinaiso payables du pari " QuartÃ© " sont les combinaisons du cheval classÃ© premier, du cheval classÃ© deuxiÃ¨me et du cheval classÃ© troisiÃ¨me avec chacun des chevaux classÃ©s quatriÃ¨mes.
Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Pour chaque combinaison, l'ordre exact comporte les quatre chevaux de l'arrivÃ©e classÃ©s dans l'ordre
Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Pour chaque combinaison, l'ordre inexact comporte les vingt-trois permutations dans lesquelles l'un quelconque des quatre chevaux n'a pas Ã©tÃ© dÃ©signÃ© Ã son rang de classement Ã l'arrivÃ©e.
Article 79. Chevaux non-partants.
Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â a) Sont remboursÃ©es les combinaisons " QuartÃ© " dont les quatre chevaux n'ont pas pris part Ã la cou
Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â b) Lorsqu'une combinaison " QuartÃ© " comporte trois chevaux non-partants parmi les quatre chevaux dÃ le pari est traitÃ© comme un pari " simple gagnant " sur ce quatriÃ¨me cheval. Il est rÃ©glÃ© Ã un rapport spÃ©cial dÃ©fini Ã l'article 82 ci-dessous, sous rÃ©serve que ce cheval soit classÃ© premier Ã l'arrivÃ©e de la course. En aucun cas un rapport spÃ©cial n'est rÃ©glÃ© aux combinaisons comportant trois chevaux non-partants et un cheval faisant Ã©curie avec l'un des chevaux classÃ©s premiers.
Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â c) Lorsqu'une combinaison " QuartÃ© " comporte deux chevaux non-partants parmi les quatre chevaux dÃ le pari est traitÃ© comme un pari " couplÃ© gagnant " sur les deux chevaux ayant participÃ© Ã la course. Il est rÃ©glÃ© Ã un rapport spÃ©cial dÃ©fini Ã l'article 82 ci-dessous, sous rÃ©serve que les deux chevaux aient Ã©tÃ© classÃ©s aux deux premi places de l'Ã©preuve, sans tenir compte de leur ordre respectif d'arrivÃ©e.
Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â d) Lorsqu'une combinaison " QuartÃ© " comporte un cheval non-partant parmi les quatre chevaux dÃ©sig pari correspondant est traitÃ© comme un pari de combinaison Ã trois chevaux, sans ordre d'arrivÃ©e stipulÃ© sur les trois chevaux ayant participÃ© Ã la course. Il est rÃ©glÃ© Ã un rapport spÃ©cial dÃ©fini Ã l'article 82 ci-dessous, sous rÃ©serve q trois chevaux aient Ã©tÃ© classÃ©s aux trois premiÃ¨res places de l'Ã©preuve, sans tenir compte de leur ordre respectif d'arrivÃ©e.
Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â e) Toutefois, les rÃ¨gles de traitement Ã©noncÃ©es aux paragraphes b), c), et d) ci-dessus ne s'appliquen formules champ total et champ partiel prÃ©vues Ã l'article 83 dont la totalitÃ© des chevaux de base sont non-partants. Dans ce cas, les formules correspondantes sont remboursÃ©es.
Article 80. Calcul des rapports.
Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Le montant des paris remboursÃ©s, des prÃ©lÃ¨vements sociaux et de la dÃ©duction proportionnelle sur dÃ©falquÃ© du total des enjeux.
Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â AprÃ¨s dÃ©duction du montant des paiements effectuÃ©s sur les paris traitÃ©s selon les rÃ¨gles Ã©nonc paragraphes b), c), ou d) de l'article 79 ci-dessus et Ã l'article 82, on obtient la masse Ã partager. Le calcul des rapports bruts s'effectue comme suit :
1. Cas d'arrivÃ©e normale :
Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Dans le cas d'une seule permutation dans l'ordre exact d'arrivÃ©e et de vingt-trois permutations donnant d rapport de base, 40% de la masse Ã partager est affectÃ© au calcul du rapport dans l'ordre exact ; 60 % de la masse Ã partager est affectÃ© au calcul du rapport dans un ordre inexact.
Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Chacune de ces parties est Ã son tour rÃ©partie au prorata du nombre de mises sur la permutation dans exact pour donner le rapport brut dans l'ordre exact et du nombre de mises sur les permutations dans un ordre inexact pour donner le rapport brut de base, sous rÃ©serve des dispositions de l'article 81 ci-dessous.
2. Cas d'arrivÃ©e " dead heat " :
Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â a) Dans le cas de " dead heat " Ã la premiÃ¨re place de quatre chevaux ou plus, le total des mises sur les combinaisons payables est retirÃ© de la masse Ã partager. Le bÃ©nÃ©fice Ã rÃ©partir ainsi obtenu est divisÃ© en autant de parties Ã©gales qu'il y a de combinaisons payables diffÃ©rentes par les chevaux qui les composent.
Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Chacune de ces parties est ensuite rÃ©partie au prorata du nombre de mises sur chaque combinaison pa chacune de celles-ci regroupant les vingt-quatre permutations des quatre chevaux entrant dans la combinaison. Les quotients ainsi obtenus augmentÃ©s de l'unitÃ© de mise constituent les rapports bruts Ã payer pour chacune des combinaisons payables.
Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â b) Dans les autres cas de " dead heat ", le total des mises sur les diverses combinaisons payables est reti masse Ã partager. Le bÃ©nÃ©fice Ã rÃ©partir ainsi obtenu est divisÃ© en autant de parties Ã©gales qu'il y a de combinaisons payables diffÃ©rentes par les chevaux qui les composent.
Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â 40% de chacune de ces parties est affectÃ© aux permutations dans l'ordre exact ; 60% est affectÃ© aux permutations dans un ordre inexact.
Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Chacune de ces parties est ensuite rÃ©partie au prorata du nombre de mises sur les permutations correspondantes. Les quotients ainsi obtenus, augmentÃ©s de l'unitÃ© de mise, constituent les rapports bruts Ã payer, sous rÃ©serve des dispositions de l'article 81 ci-dessous.

3. Rapport minimum dans l'ordre inexact :
Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â a) Si l'application des rÃ¨gles Ã©noncÃ©es aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus conduit Ã un rapport dans l'
inexact infÃ©rieur Ã 1,10 , il est fait application de l'article 18. Si le rapport obtenu est infÃ©rieur Ã 1,10 , la masse Ã
partager affectÃ©e au calcul du rapport dans l'ordre exact est obtenue en dÃ©falquant de la masse Ã partager totale le
montant des paiements Ã 1,10Â des mises dans l'ordre inexact. Si, Ã l'issue de ces opÃ©rations, le rapport dans l'ordre
exact est infÃ©rieur Ã 1,10 , les dispositions de l'article 19 sont applicables.
Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â b) Dans le cas visÃ© au paragraphe a) ci-dessus les dispositions de l'article 81 ci-dessous ne sont pas
applicables.
Article 81. Proportions minima des rapports.
Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â a) Dans le cas d'une arrivÃ©e normale et dans le cas de l'arrivÃ©e " dead heat " prÃ©vu au paragraphe h)
l'article 78 ci-dessus, pour chaque combinaison des mÃªmes quatre chevaux, le rapport net payÃ© Ã la permutation dans
l'ordre exact doit Ãªtre au moins Ã©gal Ã douze fois le rapport net payÃ© aux permutations dans un ordre inexact.
Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Si cette condition n'est pas satisfaite par l'application des rÃ¨gles de calcul des rapports Ã©noncÃ©es Ã l'
ci-dessus, la totalitÃ© de la masse Ã partager est rÃ©partie uniformÃ©ment entre toutes les permutations payables, en
affectant du coefficient douze le nombre de mises sur la permutation dans l'ordre exact et du coefficient un le nombre
de mises sur la permutation dans un ordre inexact. On obtient ainsi le rapport de base brut des permutations des quatre
chevaux dans un ordre inexact.
Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Le rapport net payÃ© Ã la permutation dans l'ordre exact est alors Ã©gal Ã douze fois le rapport de base
aux permutations des mÃªmes quatre chevaux dans un ordre inexact.
Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â b) Dans les cas d'arrivÃ©e " dead heat " prÃ©vus aux paragraphes b) et e) de l'article 78 ci-dessus, pour cha
combinaison des mÃªmes quatre chevaux, le rapport net payÃ© aux permutations dans l'ordre exact doit Ãªtre au moins Ã©gal
Ã deux fois le rapport net payÃ© aux permutations dans un ordre inexact.
Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Si cette condition n'est pas satisfaite par l'application des rÃ¨gles de calcul des rapports Ã©noncÃ©es Ã l'art
ci-dessus, la totalitÃ© de la masse Ã partager est rÃ©partie uniformÃ©ment entre toutes les permutations payables en affectant
du coefficient deux le nombre de mises sur les permutations dans l'ordre exact et du coefficient un le nombre de mises
sur les permutations dans un ordre inexact. On obtient ainsi le rapport de base brut des permutations des quatre chevaux
dans un ordre inexact.
Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Le rapport net payÃ© aux permutations dans l'ordre exact est alors Ã©gal Ã deux fois le rapport de base ne
aux permutations des mÃªmes quatre chevaux dans un ordre inexact.
Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â c) Dans le cas d'arrivÃ©e " dead heat " prÃ©vu au paragraphe c) de l'article 78 ci-dessus, pour chaque comb
des mÃªmes quatre chevaux, le rapport net payÃ© aux permutations dans l'ordre exact doit Ãªtre au moins Ã©gal Ã trois fois le
rapport net payÃ© aux permutations dans un ordre inexact.
Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Si cette condition n'est pas satisfaite par l'application des rÃ¨gles de calcul des rapports Ã©noncÃ©es Ã l'art
ci-dessus, la totalitÃ© de la masse Ã partager est rÃ©partie uniformÃ©ment entre toutes les permutations payables en affectant
du coefficient trois le nombre de mises sur les permutations dans l'ordre exact et du coefficient un le nombre de mises
sur les permutations dans un ordre inexact. On obtient ainsi le rapport de base brut des permutations des quatre chevaux
dans un ordre inexact.
Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Le rapport net payÃ© aux permutations dans l'ordre exact est alors Ã©gal Ã trois fois le rapport de base net
aux permutations des mÃªmes quatre chevaux dans un ordre inexact.
Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â d) Dans les cas d'arrivÃ©e " dead heat " prÃ©vus aux paragraphes d), f) et g) de l'article 78 ci-dessus, pour
combinaison des mÃªmes quatre chevaux, le rapport net payÃ© aux permutations dans l'ordre exact doit Ãªtre au moins Ã©gal
Ã six fois le rapport net payÃ© aux permutations dans un ordre inexact.
Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Si cette condition n'est pas satisfaite par l'application des rÃ¨gles de calcul des rapports Ã©noncÃ©es Ã l'art
ci-dessus, la totalitÃ© de la masse Ã partager est rÃ©partie uniformÃ©ment entre toutes les permutations payables en affectant
du coefficient six le nombre de mises sur les permutations dans l'ordre exact et du coefficient un le nombre de mises sur
les permutations dans un ordre inexact. On obtient ainsi le rapport de base brut des permutations des quatre chevaux
dans un ordre inexact.
Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Le rapport net payÃ© aux permutations dans l'ordre exact est alors Ã©gal Ã six fois le rapport de base net p
permutations des mÃªmes quatre chevaux dans un ordre inexact.
Article 82. Rapports spÃ©ciaux. Cas de chevaux non-partants.
Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â a) Dans les courses comportant un ou plusieurs chevaux non-partants, le rapport spÃ©cial net de la combina
des chevaux classÃ©s aux trois premiÃ¨res places et de l'un quelconque des chevaux non-partants, tel qu'il a Ã©tÃ© prÃ©vu au
paragraphe d) de l'article 79 ci-dessus, est Ã©gal Ã la moitiÃ© du rapport de base net du pari " QuartÃ© ".
Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Dans les cas d'arrivÃ©e " dead heat ", le rapport spÃ©cial net de chaque combinaison des chevaux classÃ©
premiÃ¨res places avec un non-partant est Ã©gal Ã la moitiÃ© du plus petit rapport de base net du pari " QuartÃ© " comportant
les mÃªmes trois chevaux classÃ©s aux trois premiÃ¨res places, ou Ã dÃ©faut Ã la moitiÃ© du plus grand rapport de base net
pari " QuartÃ© " comportant deux de ces trois chevaux ; ou encore, Ã dÃ©faut Ã la moitiÃ© du plus grand rapport de base net
du pari " QuartÃ© " comportant un seul de ces trois chevaux ; ou enfin Ã dÃ©faut Ã la moitiÃ© du plus grand rapport de base
net du pari " QuartÃ© ".
Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â b) Le rapport spÃ©cial de la combinaison, ou en cas de " dead heat " de chaque combinaison, des chevaux
classÃ©s aux deux premiÃ¨res places et de deux quelconques des chevaux non-partants, tel qu'il a Ã©tÃ© prÃ©vu au
paragraphe
c) de l'article 79 ci-dessus, est Ã©gal au rapport " couplÃ© gagnant " des deux mÃªmes chevaux, sous rÃ©serve des
dispositions des paragraphes c) et f) ci-dessous.
Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â c) Le rapport spÃ©cial net visÃ© au paragraphe b) ci-dessus ne doit pas Ãªtre supÃ©rieur Ã la moitiÃ© du r

base net du pari " QuartÃ© ". Dans les cas de " dead heat ", chacun de ces rapports nets doit Ãªtre au plus Ã©gal Ã la moitiÃ© du plus petit rapport de base net du pari " QuartÃ© " comportant les mÃªmes chevaux ou Ã dÃ©faut Ã la moitiÃ© du plus grand rapport de base net du pari " QuartÃ© " comportant un seul de ces deux chevaux; ou enfin Ã dÃ©faut Ã la moitiÃ© du plus grand rapport de base net du pari " QuartÃ© ".

Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â S'il en est autrement par application de la rÃ¨gle Ã©noncÃ©e au paragraphe b) ci-dessus, les calculs de rÃ© sont faits de sorte que chaque rapport spÃ©cial concernÃ©, payÃ© aux parieurs soit la moitiÃ© du rapport de base du pari " QuartÃ© " correspondant.

Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â d) Le rapport spÃ©cial de la combinaison, ou en cas de " dead heat " de chaque combinaison, des chevau classÃ©s Ã la premiÃ¨re place et de trois quelconques des chevaux non-partants, tel qu'il a Ã©tÃ© prÃ©vu au paragraphe b) de l'article 79 ci-dessus, est Ã©gal au rapport " simple gagnant " du cheval classÃ© premier entrant dans la combinaison, sous rÃ©serve des dispositions des paragraphes e) et f) ci-dessous.

Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â e) Le rapport spÃ©cial net visÃ© au paragraphe d) ci-dessus ne doit pas Ãªtre supÃ©rieur Ã la moitiÃ© du base net du pari " QuartÃ© ". Dans les cas de " dead heat ", chacun de ces rapports nets doit Ãªtre au plus Ã©gal Ã la moitiÃ© du plus petit rapport de base net du pari " QuartÃ© " comportant le mÃªme cheval ; ou Ã dÃ©faut Ã la moitiÃ© du plus grand rapport de base net du pari " QuartÃ© ".

Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â S'il en est autrement par application de la rÃ¨gle Ã©noncÃ©e au paragraphe d) ci-dessus, les calculs de rÃ sont faits de sorte que chaque rapport spÃ©cial payÃ© aux parieurs soit la moitiÃ© du rapport de base du pari " QuartÃ© " correspondant.

Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â f) Dans chacun des cas Ã©noncÃ©s ci-dessus, les rapports spÃ©ciaux payÃ©s aux parieurs dont les com comportent un, deux ou trois chevaux non-partants ne peuvent Ãªtre infÃ©rieurs Ã 1,10Â par unitÃ© de mise, sauf application des dispositions de l'article 19. La prÃ©sente disposition s'applique en particulier lorsque les paris " simple gagnant " et " couplÃ© gagnant " sont remboursÃ©s.

Article 83. Formules.

Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Les parieurs peuvent enregistrer leurs paris " QuartÃ© " soit sous forme de combinaisons unitaires combin quatre des chevaux dÃ©clarÃ©s partants, soit sous forme de formules dites " combinÃ©es " ou " champ ".

Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Les formules combinÃ©es englobent l'ensemble des paris " QuartÃ© " combinant entre eux quatre Ã quat certain nombre de chevaux sÃ©lectionnÃ©s par le parieur.

Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Le parieur peut n'engager chaque combinaison de quatre chevaux parmi sa sÃ©lection que dans un ordre stipulÃ©.

Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â La formule correspondante dÃ©nommÃ©e formule simplifiÃ©e englobe :

Â K x (K - 1) x (K - 2) x (K - 3)Â Â paris " QuartÃ©

Â 24

Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â S'il dÃ©sire pour chaque combinaison de quatre chevaux choisis parmi sa sÃ©lection les vingt-quatre ordr relatifs d'arrivÃ©e possibles, la formule correspondante dÃ©nommÃ©e formule dans tous les ordres Ã vingt-quatre permutations englobe :

Â K x (K - 1) x (K - 2) x (K - 3)Â Â Â Â paris " QuartÃ

Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Les formules " champ total de trois chevaux " englobent l'ensemble des paris " QuartÃ© " combinant trois chevaux dÃ©signÃ©s par le parieur avec tous les autres chevaux officiellement partants.

Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Si la course comporte N chevaux officiellement partants, le " champ total de trois chevaux de base " englob

Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â 24 x (N - 3) paris " QuartÃ© " en formule dans tous les ordres Ã vingt-quatre permutations et (N - 3) paris " QuartÃ© " en formule simplifiÃ©e. Dans ce dernier cas, le parieur doit prÃ©ciser les places respectives Ã l'arrivÃ©e devant Ãªtre occupÃ©es par les trois chevaux de base de sa formule.

Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Les formules " champ partiel de trois chevaux " englobent l'ensemble des paris " QuartÃ© " combinant trois chevaux de base avec une sÃ©lection des autres chevaux officiellement dÃ©clarÃ©s partants, dÃ©signÃ©s par le parieur.

Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Si cette sÃ©lection comporte P chevaux, le champ partiel de trois chevaux englobe 24 P paris " QuartÃ© " formule dans tous les ordres et P paris " QuartÃ© " en formule simplifiÃ©e. Dans ce dernier cas, le parieur doit prÃ©ciser en outre les places respectives Ã l'arrivÃ©e devant Ãªtre occupÃ©es par les trois chevaux de base de sa formule.

Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Les formules " champ total de deux chevaux " englobent l'ensemble des paris " QuartÃ© " combinant deux chevaux dÃ©signÃ©s par le parieur avec tous les autres chevaux officiellement dÃ©clarÃ©s partants pris deux Ã deux.

Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Si la course comporte N chevaux officiellement partants, le " champ total de deux chevaux de base " englo 12 x (N - 2) x (N - 3) paris " QuartÃ© " en formule dans tous les ordres Ã vingt-quatre permutations et (N - 2) x (N - 3) paris " QuartÃ© " en formule simplifiÃ©e. Dans ce dernier cas, le parieur doit prÃ©ciser les places respectives Ã l'arrivÃ©e devant Ãªtre occupÃ©es par les deux chevaux de base de sa formule, mais n'a pas Ã classer les autres chevaux dans un ordre relatif.

Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Les formules " champ partiel de deux chevaux " englobent l'ensemble des paris " QuartÃ© " combinant deu chevaux de base avec une sÃ©lection des autres chevaux officiellement dÃ©clarÃ©s partants, pris deux Ã deux, dÃ©signÃ©s p le parieur.

Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Si cette sÃ©lection comporte P chevaux, le " champ partiel de deux chevaux " englobe 12 x P x (P - 1) p " QuartÃ© " en formule dans tous les ordres et P x (P - 1) paris " QuartÃ© " en formule simplifiÃ©e. Dans ce dernier cas, le parieur doit prÃ©ciser en outre les places respectives Ã l'arrivÃ©e devant Ãªtre occupÃ©es par les deux chevaux de base de sa formule, mais n'a pas Ã classer les chevaux de sa sÃ©lection dans un ordre relatif, chaque combinaison de quatre chevaux comportant en effet les deux permutations des chevaux autres que les chevaux de base dans les deux ordres possibles.

Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Les formules " champ total d'un cheval " englobent l'ensemble des paris " QuartÃ© " combinant un cheva dÃ©signÃ© par le parieur avec tous les autres chevaux officiellement dÃ©clarÃ©s partants pris trois Ã trois.

Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Si la course comporte N chevaux officiellement partants, le " champ total d'un cheval de base " englobe

4 x (N - 1) x (N - 2) x (N - 3) paris " QuartÃ© " en formule dans tous les ordres Ã vingt-quatre permutations et
(N - 1) x (N - 2) x (N - 3) paris " QuartÃ© " en formule simplifiÃ©e. Dans ce dernier cas, le parieur doit prÃ©ciser la place Ã
l'arrivÃ©e devant Ãªtre occupÃ©e par le cheval de base de sa formule, mais n'a pas Ã classer les autres chevaux dans un
ordre
relatif.
Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Les formules " champ partiel d'un cheval " englobent l'ensemble des paris " QuartÃ© " combinant un che
base avec une sÃ©lection des autres chevaux officiellement dÃ©clarÃ©s partants pris trois Ã trois, dÃ©signÃ©s par le parieur.
Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Si la sÃ©lection comporte P chevaux, le " champ partiel d'un cheval " englobe 4 x P x (P - 1) x (P - 2) pa
" QuartÃ© " en formule dans tous les ordres et P x (P - 1) x (P - 2) paris " QuartÃ© " en formule simplifiÃ©e. Dans ce dernier
cas, le parieur doit prÃ©ciser en outre la place Ã l'arrivÃ©e devant Ãªtre occupÃ©e par le cheval de base de sa formule, mais n'
pas Ã classer les chevaux de sa sÃ©lection selon un ordre relatif, chaque combinaison de quatre chevaux comportant en
effet les six permutations des chevaux autres que le cheval de base dans les six ordres possibles.
Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Les valeurs des formules " champ total " d'un, de deux ou de trois chevaux de base sont dÃ©terminÃ©e
qu'est
connu le nombre des chevaux dÃ©clarÃ©s partants. Ces valeurs ne peuvent plus Ãªtre modifiÃ©es, mÃªme si, avant le dÃ©part
de
la course, certains chevaux sont retirÃ©s.
Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Cependant, lorsque les paris sont engagÃ©s dans un poste d'enregistrement connectÃ© au systÃ¨me c
Pari
mutuel urbain fonctionnant en temps rÃ©el, les valeurs des formules " champ total " d'un, de deux ou de trois chevaux de
base sont dÃ©terminÃ©es pour chaque course en fonction du nombre de chevaux dÃ©clarÃ©s partants par le programme
officiel de l'hippodrome ou la liste officielle du Pari mutuel urbain, compte tenu, le cas Ã©chÃ©ant des chevaux dÃ©clarÃ©s
non-partants au moment de l'enregistrement du pari.
Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Ceux des paris englobÃ©s dans la formule qui comportent un ou plusieurs chevaux n'ayant pas participÃ
course, sont traitÃ©s selon les dispositions de l'article 79 relatif aux chevaux non-partants.
Article 84.
Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â AbrogÃ© par l'arrÃªtÃ© du 18 fÃ©vrier 1999 modifiant l'arrÃªtÃ© du 13 septembre 1985 portant rÃ¨glem
mutuel.
Article 85. Cas particuliers.
Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â a) Lorsque dans une Ã©preuve oÃ¹ fonctionne le pari " QuartÃ© ", il n'y a aucune mise sur la permutatio
quatre premiers chevaux classÃ©s dans l'ordre exact d'arrivÃ©e ou, en cas de " dead heat", sur la permutation dans l'ordre
exact d'arrivÃ©e de l'une des combinaisons des chevaux classÃ©s aux quatre premiÃ¨res places, la part du bÃ©nÃ©fice Ã
rÃ©partir
affÃ©rente Ã cette permutation est affectÃ©e Ã la dÃ©termination du rapport des permutations des mÃªmes chevaux dans
l'ordre inexact.
Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â S'il n'y a aucune mise sur les permutations dans l'ordre inexact des quatre premiers chevaux classÃ©s d
de " dead heat ", sur les permutations dans l'ordre inexact de l'une des combinaisons des chevaux classÃ©s aux quatre
premiÃ¨res places, la part du bÃ©nÃ©fice Ã rÃ©partir affÃ©rente Ã ces permutations est affectÃ©e Ã la dÃ©termination du rap
la permutation des mÃªmes chevaux dans l'ordre exact.
Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â En cas de " dead heat ", s'il n'y a aucune mise ni dans l'ordre exact, ni dans l'ordre inexact sur l'une des
combinaisons payables, le bÃ©nÃ©fice Ã rÃ©partir affÃ©rent Ã cette combinaison est rÃ©parti dans les mÃªmes proportions e
les autres combinaisons payables.
Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Si enfin il n'y a aucune mise sur aucune des combinaisons des quatre premiers chevaux classÃ©s ni da
exact d'arrivÃ©e, ni dans l'ordre inexact, la totalitÃ© de la masse Ã partager est affectÃ©e Ã la combinaison des chevaux
classÃ©s premier, deuxiÃ¨me, troisiÃ¨me et cinquiÃ¨me. A dÃ©faut de mises sur cette combinaison, la masse Ã partager est
affectÃ©e Ã la combinaison des chevaux classÃ©s premier, deuxiÃ¨me, quatriÃ¨me et cinquiÃ¨me ; ou Ã dÃ©faut, sur la
combinaison des chevaux classÃ©s premier, troisiÃ¨me, quatriÃ¨me et cinquiÃ¨me, ou enfin Ã dÃ©faut sur la combinaison des
chevaux classÃ©s deuxiÃ¨me, troisiÃ¨me, quatriÃ¨me et cinquiÃ¨me. A dÃ©faut de mises sur cette derniÃ¨re combinaison
tous les
paris " QuartÃ© " sont remboursÃ©s.
Â Â Â Â Â Â Â Â Dans le cas prÃ©vu Ã l'alinÃ©a prÃ©cÃ©dent et si la course ne comportait que quatre chevaux classÃ©s Ã l'
masse Ã partager serait rÃ©partie entre tous les parieurs ayant dÃ©signÃ© les trois premiers chevaux classÃ©s sans tenir
compte de l'ordre d'arrivÃ©e, ou Ã dÃ©faut, entre tous les parieurs ayant dÃ©signÃ© les deux premiers chevaux classÃ©s, sar
tenir compte de l'ordre d'arrivÃ©e. A dÃ©faut de mises sur cette combinaison, tous les paris " QuartÃ© " sont remboursÃ©s.
Â Â Â Â Â Â Â Â b) En aucun cas un rapport spÃ©cial ne peut Ãªtre rÃ©glÃ© aux combinaisons comportant le cheval classÃ© d
avec trois chevaux non-partants, ou aux combinaisons des chevaux classÃ©s premier et troisiÃ¨me avec deux chevaux
non-partants, ou aux combinaisons des chevaux classÃ©s deuxiÃ¨me et troisiÃ¨me avec deux chevaux non-partants, ou
aux
combinaisons des chevaux classÃ©s premier, deuxiÃ¨me et quatriÃ¨me avec un cheval non-partant, ou aux combinaisons
des chevaux classÃ©s premier, troisiÃ¨me et quatriÃ¨me avec un cheval non-partant ou enfin, aux combinaisons des
chevaux classÃ©s deuxiÃ¨me, troisiÃ¨me et quatriÃ¨me avec un cheval non-partant.
Â Â Â Â Â Â Â Â c) Course reportÃ©e :
Â Â Â Â Â Â Â Â Si par dÃ©cision des commissaires, une course est reportÃ©e et courue le mÃªme jour, tous les paris " QuartÃ
enregistrÃ©s sur cette course sont normalement exÃ©cutÃ©s.
Â Â Â Â Â Â Â Â Si la course est reportÃ©e Ã une autre date, tous les paris " QuartÃ© " sont remboursÃ©s.

Â Â Â Â Â Â Â Â d) Lorsqu'une course comporte moins de quatre chevaux Ã l'arrivÃ©e, tous les paris " QuartÃ© " sont rembou

Â

Â

Â RÃ©glement officiel des courses et des paris du pmu copyright le site du pmu reprise pour mieux profiter de nos pronostics